



Bien en indivision avec usufruit et décès d un héritier

Par **aline1961**, le **24/03/2018** à **09:25**

Bonjour j ai avec mes 2 frères une maison en nue propriété. Ma mère à l usufruit donc 25 pour cent. Si un de mes frères célibataires décède avant elle le quart du défunt revient à ma mère ou c est directement 1 tiers chacun ?
Merci

Par **amajuris**, le **24/03/2018** à **10:24**

bonjour, rnsi un de vos frères décède, ce sont ses héritiers qui reçoivent sa part dans le bien indivis.
Lorsqu'un seul parent est encore en vie, il hérite d'un quart et les frères et sœurs des trois-quarts de l'actif de la succession du défunt.
salutations